

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Septembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L' an 2022 et le 9 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent ayant donné procuration : M. BREDART Jean-Luc

Absents : M. MOULINNEUF Michel, M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRINQUET Simone

2022_29 – Répartition des frais liés à l'organisation de Noël 2021 et Carnaval 2022 avec la commune de Saint-Léger le Petit

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'état des dépenses effectués pour la distribution des chocolats aux enfants à Noël 2022 et pour l'organisation de l'après-midi goûter-spectacle de carnaval 2022 :

Etat des dépenses à partager entre Argenvières et Saint Léger le Petit Noël 2021 et Carnaval 2022

Spectacle sur mesures	775,43 €
Beignets	50,51 €
Boissons	18,38 €
Chocolats Noël	173,76 €
TOTAL	1 018,08 €
Participation loisirs et détente	-200,00 €
Participation Entraide et amitiés	-200,00 €
TOTAL à partager	618,08 €
Soit par commune :	309,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Madame la Maire à émettre un titre pour la participation financière au titre des festivités de Noël 2021 et Carnaval 2022 à la commune de Saint Léger Le Petit.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :

En mairie, le 13 Septembre 2022

La Maire,

Francine MENARD



La secrétaire,

Simone TRINQUET